

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON N° 20

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE DIX HEURES

# **AFFAIRES COURANTES**

# DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

#### M. le ministre MACKINTOSH

(N° 16) — Charte sur la sécurité des enfants en garderie (modification de la Loi sur la garde d'enfants)/The Child Care Safety Charter (Community Child Care Standards Act Amended)

# M<sup>me</sup> la ministre ALLAN

(N° 23) — Loi sur la mise en œuvre des accords internationaux de coopération dans le domaine du travail/The International Labour Cooperation Agreements Implementation Act

# M. le *ministre* BJORNSON

(N° 24) — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (cyberintimidation et utilisation de dispositifs électroniques)/The Public Schools Amendment Act (Cyber-Bullying and Use of Electronic Devices)

#### M. GERRARD

(N° 206) — Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act

# M. GERRARD

(N° 207) — Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act

#### M. GERRARD

(N° 208) — Loi sur l'examen des nominations au sein des sociétés d'état (modification de diverses lois)/The Crown Appointment Review Act (Various Acts Amended)

#### M. GERRARD

(N° 210) — Loi interdisant l'épandage hivernal de déjections et de biosolides/The Winter Spreading of Manure and Biosolids Prohibition Act

#### M. LAMOUREUX

(N° 211) — Loi modifiant la Loi sur l'environnement (méthamphétamine)/The Environment Amendment Act (Methamphetamine)

#### M. EICHLER

(N° 213) — Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)

# M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 219) — Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act

#### M. GERRARD

(N° 226) — Loi sur l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté /The Social Inclusion and Anti-Poverty Act

#### M. GERRARD

(N° 228) — Loi sur l'obligation de faire rapport des émissions de gaz à effet de serre/The Greenhouse Gas Emissions Reporting Act

# M. HAWRANIK

(N° 229) — Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (non-admissibilité aux prestations — voleurs d'automobiles)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Elimination of Benefits for Auto Thieves)

#### **PÉTITIONS**

 $M^{\text{me}} \; TAILLIEU$ 

M. MAGUIRE

M. CULLEN

M. DYCK

M. LAMOUREUX

M. Briese

#### RAPPORTS DE COMITÉS

# **DÉPÔT DE RAPPORTS**

# **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

#### **OUESTIONS ORALES**

# DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

# ORDRE DU JOUR

# AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

# REPRISE DU DÉBAT (SEPTIÈME JOUR)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement dépose le présent budget sans tenir compte des besoins présents et futurs des Manitobaines et les Manitobaines étant donneé :

- a) qu'il n'a pas réussi à faire avancer le Manitoba pour qu'il atteigne son vrai potentiel et devienne plus compétitif au Canada et à l'échelle internationale;
- b) qu'il a augmenté la dépendance du Manitoba face aux contributions faites par les citoyens des autres provinces par le biais des paiements de péréquation et que ses dépenses ont crû de plus de 6 % sans que les Manitobains en voient les résultats;
- c) qu'il continue d'engouffrer des milliards dans des projets financés par les contribuables plutôt que par des investisseurs privés, la base réelle d'une société prospère;
- d) qu'il n'a pas diminué l'impôt, lequel grandit démesurément par rapport à l'impôt prélevé ailleurs, avec 9 \$ de nouvelles dépenses pour chaque dollar de réductions d'impôt;
- e) qu'il a augmenté le fardeau de la dette du Manitoba au lieu de faire ce que font les familles et les gouvernements responsables au Canada en période économique favorable, c'est-à-dire réduire la dette;
- f) qu'il a ignoré les priorités des Manitobains et des Manitobaines en ne fournissant pas les ressources appropriées pour combattre le crime et mettre fin au récidivisme que permet le système judiciaire;
- g) qu'il a encore augmenté les franchises du Régime d'assurance-médicaments, obligeant les personnes âgées ainsi que les Manitobains et les Manitobaines à faible revenu à subir les conséquences des décisions qui ont engendré des pertes d'argent;

- h) qu'il n'a pas réussi à mettre fin à la médecine de couloirs, tel qu'il l'avait promis, bien qu'il ait presque doublé le budget consacré aux soins de santé;
- i) qu'il n'accorde pas d'importance à la ville de Brandon, le deuxième centre urbain du Manitoba;
- j) qu'il a maintenu le gel des frais de scolarité pour une autre année, affaiblissant ainsi nos universités et nos collèges;
- k) qu'il n'a pas répondu aux besoins urgents des communautés croissantes de la province en matière d'infrastructure, d'éducation et de garde d'enfants et qu'il n'ait pas de plan pour y remédier;
- l) qu'il n'a pas su mieux protéger les enfants les plus vulnérables du Manitoba qui sont la responsabilité du système d'aide sociale;
- m) qu'il a abandonné les Manitobains et les Manitobaines en région rurale en adoptant des règlements punitifs et en n'ayant pas de plan à long terme pour la croissance de l'économie rurale;
- n) qu'il n'a pas réussi à faire face aux problèmes des secteurs bovin et porcin qui sont confrontés à la diminution du prix des produits, à l'effet de la valeur augmentée du dollar, à l'augmentation du coût des facteurs de production, à la prolongation du moratoire imposé au secteur porcin ainsi qu'à la mention obligatoire du pays d'origine sur les étiquettes;
- o) qu'il n'a pas réussi à établir de stratégie visant à faire face à la quarantaine d'avis demandant à la population du Manitoba de faire bouillir l'eau du Manitoba;
- p) qu'il a retardé la réalisation de tout progrès important visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre pendant une période excédant son mandat actuel;
- q) qu'il a omis de renverser la décision politique fautive de construire BiPole III sur le côté ouest du lac Winnipeg, abandonnant ainsi les communautés du côté est, gaspillant 1,5 milliard de dollars et hypothéquant le futur des enfants manitobains,

et que le gouvernement a, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. GERRARD

Que l'amendement soit amendé par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

- L'Assemblée déplore également que, par le présent budget, le gouvernement ne tienne pas compte des priorités des Manitobaines et des Manitobaines étant donné :
  - r) qu'il continue d'ignorer la nécessité de fixer des objectifs en vue du nettoyage du lac Winnipeg et d'autres lacs manitobains qui souffrent de la prolifération des algues;
  - s) qu'il n'a pas réussi à faire face au réchauffement planétaire, ce qu'il aurait pu faire en administrant un gouvernement sans émissions de carbone ou en implantant un système d'échange des droits d'émission de carbone:
  - t) qu'il omet de reconnaître qu'il est nécessaire de se doter d'un système rapide de transports en commun afin de réduire de manière importante les émissions de gaz à effet de serre;

- u) qu'il n'a pas su placer les patients au premier plan en continuant d'établir les dépenses des ORS sur des budgets généraux plutôt que sur les services fournis;
- v) qu'il continue d'ignorer les gens démunis au Manitoba en refusant d'indexer la portion de l'allocation de logement de l'assistance sociale à l'inflation;
- w) qu'il n'a pas réussi à mettre en place un plan visant à réduire le taux de pauvreté enfantine au Manitoba:
- x) qu'il n'a pas mis sur pied un plan d'action approprié pour l'éducation de la petite enfance au Manitoba et qu'il n'y a pas alloué les fonds nécessaires;
- y) qu'il n'a pas su appuyer le secteur agricole puisqu'il a refusé de financer les pratiques agricoles écologiques, ce qu'il aurait notamment pu faire au moyen d'un programme ALUS;
- z) qu'il ne collabore pas avec l'industrie porcine pour faire face aux problèmes environnementaux;
- aa) qu'il refuse de reconnaître que les charges sociales nuisent à la croissance économique;
- bb) qu'il n'a pas agi pour encourager le développement économique des Premières nations et des Manitobains des régions rurales;
- cc) qu'il refuse d'envisager la possibilité d'installer un câble sous-marin pour le transport de l'électricité dans le lac Winnipeg.

(M. LAMOUREUX — 25 min)

# **COMITÉ PLÉNIER**

# COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre BJORNSON

(N° 2) — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gras trans et nutrition)/The Public Schools Amendment Act (Trans Fats and Nutrition)

(M. EICHLER)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 3) — Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (M<sup>me</sup> ROWAT) Motion de M. le ministre CHOMIAK

 $(N^{\circ}4)$  — Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)

(M. DYCK)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N° 5) — Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act (M. HAWRANIK)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act (M<sup>me</sup> STEFANSON)

Motion de M. le ministre MACKINTOSH

(N° 7) — Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)
(M. BRIESE) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK

(N° 8) — Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)

(M. HAWRANIK)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N° 9) — Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act

(M. HAWRANIK)

Motion de M. le ministre ROBINSON

(N° 10) — Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act (M. HAWRANIK)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N° 11) — Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act (M. HAWRANIK)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N° 12) — Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act (M. DYCK)

#### Motion de M. le ministre LEMIEUX

(N° 13) — Loi modifiant le Code de la route (dommages causés à l'infrastructure)/The Highway Traffic Amendment Act (Damage to Infrastructure)

(M. EICHLER)

# **DEUXIÈME LECTURE**

#### M. le ministre CHOMIAK

(N° 14) — Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

#### M. le *ministre* RONDEAU

(N° 15) — Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre/The Climate Change and Emissions Reductions Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

#### M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 17) — Loi modifiant la Loi sur l'environnement (interdiction permanente visant la construction ou l'agrandissement d'installations réservées aux porcs)/The Environment Amendment Act (Permanent Ban on Building or Expanding Hog Facilities)

M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N° 18) — Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act

# M. le *ministre* SWAN

(N° 19) — Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act

#### M. le ministre CHOMIAK

(N° 20) — Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act

#### M. le ministre SWAN

(N° 21) — Loi sur le Conseil consultatif du développement de la main-d'œuvre/The Advisory Council on Workforce Development Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M<sup>me</sup> la ministre ALLAN

(N° 22) — Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs/The Worker Recruitment and Protection Act

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

# FEUILLETON DES AVIS

# AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M. le *ministre* SELINGER

(N° 25) — Loi modifiant la Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres/The Embalmers and Funeral Directors Amendment Act

#### AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI PROCHAIN

#### **PROPOSITION**

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Formation des sages-femmes

#### 4. Attendu:

que le gouvernement néo-démocrate n'a pas tenu sa promesse faite au cours des élections provinciales de 2007 d'améliorer la formation des sages-femmes au Manitoba bien qu'elles ont joué, à travers l'histoire, le rôle d'expertes au sein de leurs communautés en offrant aux femmes leurs connaissances, leurs compétences, leurs conseils et leur soutien pendant la grossesse, le travail et l'accouchement:

que sur le plan international, l'Organisation mondiale de la Santé reconnaît les sages-femmes comme étant des spécialistes en matière de naissance par voie naturelle;

que le gouvernement progressiste-conservateur a adopté la *Loi sur les sages-femmes* en 1997, laquelle a légalisé l'exercice de la profession de sage-femme à titre de profession réglementée au Manitoba grâce à la création de l'Ordre des sages-femmes du Manitoba;

que la demande en sages-femmes au Manitoba surpasse grandement les services qu'elles sont actuellement en mesure d'offrir;

que selon le Manitoba Midwifery Action Group, les offices régionaux de la santé qui offrent des services de sages-femmes sont forcés de refuser plus de la moitié des femmes en raison de la pénurie de sages-femmes;

qu'il y a moins de trois douzaines de sages-femmes praticiennes au Manitoba et que seulement six des onze offices régionaux de la santé de la province offrent des services de sages-femmes;

que le Programme d'enseignement de la profession de sage-femme à l'intention des Autochtones offert par le Collège universitaire du Nord est le seul programme de formation de sages-femmes en établissement au Manitoba:

que notre province nécessite un programme de formation de sages-femmes rattaché à une université ou à un collège dans le Sud du Manitoba;

que le gouvernement néo-démocrate a annulé un programme de sages-femmes conçu pour l'Université du Manitoba en 1999;

que le gouvernement néo-démocrate a peu fait pour augmenter le nombre de sages-femmes au Manitoba bien que la Société des obstétriciens et gynécologues prévoit que 34 % de ses membres prendront leur retraite d'ici cinq ans,

# il est proposé:

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager d'établir un programme de formation de sages-femmes rattaché à une université ou à un collège à Winnipeg;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à reconnaître la demande croissante en sagesfemmes et à envisager de permettre aux femmes de choisir le type de soins qu'elles aimeraient recevoir pendant leur grossesse, leur travail et leur accouchement.

# AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 23 avril 2008, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « A Review of Crown Corporations Council and Compliance Audits » et daté de mars 2004.